

COLLEGE AUX QUATRE VENTS
7 rue du 19 mars 1962
29620 LANMEUR

SECTION SPORTIVE 6EME

I-MODALITES

En plus de la scolarité habituelle, les élèves recrutés se verront proposer 3 heures hebdomadaires de pratique du football, dans le cadre de l'emploi du temps réglementaire.

Cet enseignement sera assuré au Collège (terrain de football municipal et gymnase) par un personnel diplômé d'État par la Fédération Française de Football.

Modalités d'organisation :

Le fonctionnement de la section sportive football est le suivant : la section est constituée de 24 élèves répartis de manière équilibrée entre les 6èmes et les 5èmes, regroupés 3h par semaine (2 séances d'1h30). Les séances sont incluses dans le temps scolaire.

Conditions de recrutement :

- être licencié à la Fédération Française de Football
- avoir passé avec succès les tests sportifs,
- avoir l'accord du médecin sportif chargé de la visite médicale,
- prendre une licence UNSS et participer à une activité de l'Association Sportive (s'engager à participer au Cross District).

II-TESTS DE SELECTION :

1-tests sportifs :

Ils auront lieu :

- pour les élèves de CM2 : le mercredi 24 avril 2019 de 13h30 à 16h30 au terrain de foot de la commune (près du gymnase)

Se munir d'une tenue de sport, de chaussures de sport et de football.

2-les résultats :

Ils seront communiqués aux candidats par courrier.

La Principale

Marie FACCENDA

PARTICIPATION AUX TESTS DE SELECTION SECTION SPORTIVE FOOTBALL

Je soussigné(e) : NOM-Prénom :
responsable légal de.....

Adresse :

Code Postal : Ville : Téléphone :

Autorise mon enfant :

Date de naissance : Sexe :

Nom et adresse de l'établissement actuellement
fréquenté :

Classe :

Rentre en classe de (en septembre 2019) :

Nombre de saisons de football :

Club actuel :

Poste généralement occupé :

Poste secondaire :

Facultatif :

-stages de district :

-sélections :

-nombre d'entraînement :

à participer aux tests sportifs mis en place pour constituer la section sportive football pour la rentrée 2019.

A....., le

Signature du responsable légal :

A déposer au secrétariat du collège

pour le vendredi 5 avril 2019 pour les élèves de CM2 et hors secteur de recrutement.